

CAPBREU

Association n° : W661000156 déclarée auprès de la Sous-Préfecture de CERET (66400)

COTISATIONS à partir de 2011

COTISATION de BASE :

Son montant annuel reste fixé à **5,00 €**

COTISATIONS de SOUTIEN :

Il a été décidé, lors de l'Assemblée Générale 2011, de créer des cotisations de soutien **OUVRANT DROIT à une REDUCTION d'IMPOT de 66%** en application de l'article 1730 du Code Général des Impôts. **Pour ces cotisations, CAPBREU, « association concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel, ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises », vous délivrera une ATTESTATION FISCALE.**

Montants bruts minimum par FOYER FISCAL :

Première cotisation versée :	20,00 €
Deuxième cotisation versée	10,00 €

Montants nets :

Pour une cotisation individuelle :

Cotisation versée	Réduction d'impôt	Montant net
20,00 €	13,20 €	6,80 €

Pour un couple (foyer fiscal) versant 2 cotisations :

Cotisations versées	Réduction d'impôt	Montant net
30,00 €	19,80 €	10,20 €